

CONTRAT DE LOCATION

**PARTICULIERS
ASSOCIATIONS**

Annexe aux délibérations n°44 et n°45 du 19/09/2024 et N°18 du 10/04/2025

Entre les soussignés :
- Commune de SAINT-JEAN-DE-NIOST représentée par son Maire, Madame Béatrice DALMAZ,
et
-
Adresse :
Tél : Mail :
désigné(e) ci-dessus «le locataire», il a été convenu ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

La commune donne en location la salle désignée ci-dessous, à l'occasion de :
.....Date :

Le locataire s'engage **à ne pas servir de prête-nom** au bénéfice d'une association ou de particuliers ne résidant pas dans la commune.

TARIFS

Espace :

PARTICULIERS ASSOCIATIONS

☐ Salle polyvalente	400 €	1 ^{ère} et 2 ^{-ème} = GRATUIT 350 €
☐ Salle polyvalente : 2 locataires le même week-end	200 €	200 €
☐ Salle Entre-Nous*	150 €	GRATUIT

NB : *Nous contacter pour location inférieure à 3 heures

Matériel payant salle polyvalente :

PARTICULIERS ASSOCIATIONS

☐ Estrade 12m ²	45 €	45 €
☐ Estrade 30 m ²	75€	75 €

Matériel gratuit à réserver pour la salle polyvalente :

NOMBRE

☐ Chaises	Disponible : 150	
☐ Tables rectangulaires 6 places Dim : (180 x 76)	Disponible : 25	
☐ Télécommande vidéoprojecteur + Barco	Disponible 1	
☐ Bâches auvent préau + protection sol	Disponible : 6	

CAUTION DE RESERVATION : (payable par chèque à l'ordre du Trésor Public)

La présente location est consentie et acceptée moyennant le versement, d'**une caution de réservation, encaissée uniquement en cas d'annulation** (cf. règlement article IV) :

- Caution de réservation salle ENTRE NOUS **pour les particuliers** : **40 €**
- Caution de réservation SALLE POLYVALENTE, **pour les particuliers** : **100 €**
- Caution de réservation SALLE POLYVALENTE, pour les associations : **90 €**
- ☐ A restituer ☐ A détruire

CAUTION LOCATIVE :

Le locataire s'engage à verser une caution, par chèque à l'ordre du Trésor Public, de :

- ☐ 1 100 € salle polyvalente ☐ 300 € salle entre nous
- ☐ 800 € vidéo projecteur & connexion sans fil sur port USB – salle polyvalente
- ☐ A restituer ☐ A détruire

La caution garantit le respect des locaux et du matériel (dégâts, état de propreté, etc....)

NETTOYAGE

Le locataire s'engage à effectuer le nettoyage nécessaire pour rendre la salle et les abords extérieurs dans son état initial.

Un état des lieux est effectué lors de la remise des clés et à la restitution de celles-ci.

ASSURANCE

Le locataire s'engage à être garanti en responsabilité civile, tant pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, que pour ceux qu'il pourrait causer à la commune.

Il doit fournir obligatoirement une attestation d'assurance.

REGLEMENT INTERIEUR

Le locataire s'engage à respecter et appliquer le règlement de location annexé au contrat de location, signé et approuvé par les parties.

ATTENTION

La salle polyvalente est équipée d'un sonomètre, le voyant de témoin du niveau sonore est visible dans la salle.

En cas de dépassement de la limite de décibels, deux coupures de courant préventives ont lieu sur toutes les prises, à la 3^{ème} alerte, le courant des prises est arrêté définitivement.

Abaissment du niveau sonore dès 0h30

Les signataires s'engagent à respecter et appliquer le contrat et le règlement de location.

Fait à Saint-Jean-de-Niost en deux exemplaires, le

La Commune

Le Locataire

En cas d'urgence, contacter :

M. Alain BEL : 06 08 47 83 42

Mme Béatrice DALMAZ : 06 15 03 78 01

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Le contrat et le règlement intérieur signés et approuvés
- Justificatif de domicile + pièce d'identité ou de siège social de l'association
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » couvrant la période de location
- Chèque de location à l'ordre du Trésor Public
- Chèques de cautions à l'ordre du Trésor Public